

## Existe-t-il d'autres formes de sociétés que les SA et Sàrl?

Nous avons jusqu'ici traité essentiellement des SA et des Sàrl. En effet, ce sont les deux formes juridiques de sociétés les plus courantes dont la création, la transformation et la liquidation requièrent l'intervention d'un notaire.

Il existe d'autres types de sociétés:

- la coopérative, qui, comme la SA ou la Sàrl, est une société de capitaux;
- les société simple, société en nom collectif (SNC) et société en commandite, qui sont des sociétés de personnes.

La création des coopératives ainsi que des sociétés de personnes ne nécessite pas l'intervention d'un notaire. C'est pourquoi nous ne faisons qu'évoquer leur existence, sans entrer dans plus de détails.

Précisons néanmoins que le choix de créer une société de personnes plutôt qu'une SA ou une Sàrl dépend souvent d'une question de fiscalité. En effet, les SA et Sàrl sont des personnes morales, imposables au même titre que le sont les personnes physiques. Leur bénéfice fait donc l'objet d'une double taxation: celle de la société elle-même, puis celle de ses propriétaires.

C. G.